

# Le colonel Jacques Hogard nous écrit

Mediapart, 31 mars 2021

**À la suite de la publication, le 14 février, d'une enquête de Mediapart sur l'ordre politique de la France de ne pas arrêter en 1994 des membres du gouvernement génocidaire rwandais, alors que leur mise aux arrêts était réclamée par un diplomate français, nous avons reçu du colonel Jacques Hogard, de la force militaire Turquoise, un droit de réponse.**

À la suite de la publication, le 14 février, d'une enquête de Mediapart sur l'ordre politique de la France de ne pas arrêter en 1994 des membres du gouvernement génocidaire rwandais, alors que leur mise aux arrêts était réclamée par un diplomate français, nous avons reçu du colonel Jacques Hogard, de la force militaire Turquoise, le droit de réponse suivant :

*« Mis en cause par M. Fabrice ARFI dans l'article en référence, il me paraît indispensable de rétablir la réalité des faits concernant le passage*

*d'éléments du GIR (Gouvernement Intérimaire Rwandais) en Zone humanitaire Sûre et leur fuite au Zaïre le 17 juillet 1994 :*

*- A aucun moment, je n'ai procédé à une "exfiltration" du GIR ou "pilote une escorte de ses membres à la frontière Zaïroise". Leur ayant refusé l'évacuation par voie aérienne qu'ils demandaient, je leur ai signifié que leur présence dans la ZHS était incompatible avec l'absolue neutralité de l'action de la France et, en conséquence, indésirable.*

*- Mon attitude a été à tout moment de respecter strictement les ordres reçus et les règles d'engagement fixées. Je n'avais, en aucun cas, la mission ou les moyens de procéder à l'arrestation de ces personnages et la France n'avait reçu alors aucune demande des Nations Unies "pour déterminer la conduite à suivre vis-à-vis des autorités de Gisenyi" (AFP du 15/07/1994, 18h25).*

- Si un tel ordre d'arrestation nous était d'ailleurs parvenu, il aurait été exécuté au prix de quelques délais indispensables au montage d'une opération militaire, délicate en raison du niveau de protection armée du GIR et de la détermination évidente de la Garde Présidentielle.
- Devant l'ampleur de l'arrivée massive de milliers de réfugiés au pont frontière de la Rusizi séparant Cyangugu (Rwanda) de Bukavu (Zaïre) et de la situation humanitaire catastrophique qui allait en résulter, je suis allé m'assurer de la réouverture de ce passage que le colonel zaïrois commandant la circonscription militaire du Sud-Kivu avait malencontreusement fait fermer.

Cet article contient par ailleurs des erreurs ou approximations, qu'il convient de corriger :

- Je n'ai jamais tenu les propos tels que les rapportent David Servenay et Gabriel Péries (je n'ai d'ailleurs jamais rencontré ce dernier) concernant les "frontières" qu'il aurait fallu laisser "poreuses".

- Je n'ai jamais évoqué le sujet de la fuite du GIR au Zaïre avec Guillaume Ancel. Jeune officier subalterne, il n'était pas parmi mes collaborateurs directs et je n'avais en aucun cas vocation à échanger avec lui sur ce sujet. Les propos tirés de son livre *Rwanda, la fin du silence* constituent une opinion personnelle sur la situation et non la transcription d'une conversation que nous aurions pu avoir.

- La revue « Képi Blanc », dont un article sur l'opération Turquoise en août 1994, est à l'origine de cette polémique, n'est ni un document militaire faisant foi, ni la Revue de Défense Nationale. Elle peut parfois être sujette à des erreurs de langage, s'agissant d'une revue de détente rédigée par des Légionnaires.

En résumé, je n'ai jamais "organisé l'évacuation" de quelconques éléments du Gouvernement Intérimaire Rwandais vers le Zaïre, aucun ordre n'ayant par ailleurs été donné pour les arrêter.

Jacques Hogard  
Commandant le Groupement Sud de l'Opération Turquoise au Rwanda (Été 1994) »